

PROCES VERBAL
de la réunion du Conseil Municipal d'ABZAC
du 29 janvier 2024 à 18 h 00

Le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre à 18 heures le Conseil Municipal de la Commune d'Abzac, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son Maire, Jean-Louis d'ANGLADE.

Date de la convocation : 24 janvier 2024

Présents : M. d'ANGLADE / M BORDAT / Mme DORET / Mme DUVAL / Mme BUSSY / M. DELMOTTE / Mme EYQUEM / M. LAFON / M. COFFRE / M. RABANIER / Mme BOUCARD / Mme PARIOLLEAU / M. MÜNZER / Mme MELOT / M. MENERET (arrivé à 18 h 27)

Excusés : Mme GODARD / M. MARTYNYUK / M. GONET / M. PEREZ

Pouvoir : Mr PEREZ à Mme EYQUEM

Secrétaire de séance : Mme Josiane DORET

Quorum : 10

Le quorum étant atteint,

En début de séance, le procès verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

Numéro de délibération	Objet
	Liste des décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de sa délégation depuis le 12 décembre 2023
01/29-01-24	Approbation du projet d'extension du cimetière communal
02/29-01-24	Approbation du projet de rénovation énergétique d'une partie de l'école – programme 2024
03/29-01-24	Approbation du projet de création d'un chemin piétons
04/29-01-24	Cession de terrain au profit de Gironde Habitat
05/29-01-24	Approbation de la proposition de « La Poste » pour l'accompagnement, la dénomination et la numérotation des voies
06/29-01-24	Création d'une commission municipale « Adressage »

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DEPUIS LE 28 NOVEMBRE 2023

N° DÉCISION	OBJET	MONTANT	OBSERVATION
33-2023	<i>Attribution de la mission de Contrôle Technique pour la construction de la salle multisports à l'Agence DEKRA</i>	6 900,00 euros HT	
34-2023	<i>Attribution de la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé pour la construction de la salle multisports à l'Agence ANCO</i>	2 755,00 euros HT	
35-2023	<i>Lancement de la consultation des marchés de travaux de construction de la salle multisports selon la procédure adaptée</i>		

Délibération n° 01/29-01-2024

Approbation du projet d'extension du cimetière communal

Monsieur Le Maire rappelle la décision n°20-2022 du 11 octobre 2022, validant la proposition du groupe Elabor pour la réalisation d'une esquisse et d'une proposition d'aménagement du cimetière communal, et la délibération n°03/30-11-2022 du 30 novembre 2022 approuvant l'agrandissement du cimetière communal par l'annexion de la parcelle B 2327 sous réserve du résultat d'une étude hydrogéologique garantissant l'aptitude des sols à l'inhumation.

Monsieur Le Maire expose que le cimetière actuel ne suffit plus aux besoins de la Commune, et qu'il est nécessaire de procéder à son agrandissement,

Il présente l'avant-projet de ce dossier établi par le groupe Elabor composé d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle, et ajoute que la commission « travaux, environnement, entretien », réunie le 23 janvier 2024 a émis un avis favorable à cet aménagement.

Les travaux présentés portent sur :

- l'aménagement d'une voirie principale provisoire puis définitive sur l'ensemble du cimetière,
- l'aménagement d'allées secondaires en béton désactivé,
- L'évacuation des eaux de surface,
- La mise en place de caveaux simples, de caveaux doubles et de cavurnes,
- La mise en place d'un espace cinéraire comprenant un columbarium,
- La création d'un espace vert « jardin du souvenir »,
- La mise en place d'arbres et de bancs,
- La mise en place d'une clôture et d'une haie végétale,
- La mise en place d'un portail principal

L'enveloppe financière estimative prévisionnelle totale affectée à ces travaux (hors frais divers) s'élève à 393 540,50 euros HT dont :

- Travaux tranche ferme : 272 541,50 euros HT,
- Travaux tranche optionnelle : 82 599,00 euros HT,
- Pour la maîtrise d'œuvre : 38 400,00 euros HT,

Monsieur Le Maire ajoute que ce projet est éligible à une aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires.

Il précise que la tranche optionnelle ne sera réalisée qu'en fonction du résultat des marchés et / ou de l'attribution ou non d'une aide de l'Etat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le projet d'extension du cimetière communal tel que susvisé, autorise le Maire à poursuivre la procédure d'agrandissement de celui-ci, le charge de solliciter la DETR à hauteur de 87 500 euros ainsi que toutes subventions éligibles à ce projet.

Monsieur Le Maire est également autorisé à signer tous documents afférents à ce dossier et il est chargé de lancer la consultation des entreprises.

Monsieur Rabanier déclare qu'il sera procédé en parallèle à la reprise des concessions abandonnées.

Délibération n° 02/29-01-2024

Approbation du projet de rénovation énergétique d'une partie de l'école – programme 2024

Monsieur Le Maire revient sur les travaux de rénovation énergétique d'une partie de l'école réalisés en 2023. A cette occasion, la classe donnant sur le parking arrière a été totalement rénovée et isolée, la porte sous l'ancien préau a été changée, et les menuiseries d'une des salles de classe de l'élémentaire ont été remplacées.

Il expose la nécessité de poursuivre le remplacement de menuiseries au sein du groupe scolaire afin de réduire les coûts énergétiques et d'améliorer le confort des usagers.

Pour ce faire il présente le programme 2024 de ces travaux préalablement approuvé par la commission « travaux, environnement, entretien », réunie le 23 janvier 2024.

Madame Doret indique que les travaux 2024 porteront sur l'isolation de deux salles de classe et du bureau de direction.

A la demande de Madame Doret, Monsieur Bordat confirme que des thermostats ont été posés sur l'installation afin de réduire la température des locaux lorsqu'ils ne sont pas occupés. Monsieur Mûnzer ajoute qu'il serait judicieux de procéder à la mise en place de capteurs qui couperaient les radiateurs lorsque les fenêtres sont ouvertes. Ceci éviterait de consommer inutilement.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée à ces travaux (hors frais divers) s'élève à 33 281,13 euros HT.

Comme l'an passé, Monsieur Le Maire précise que ce dossier est éligible à une aide du Conseil Départemental à hauteur de 15 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de rénovation énergétique d'une partie de l'école – programme 2024 présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental et de tout autre organisme financeur, et charge Monsieur Le Maire de lancer la consultation des entreprises.

Délibération n° 03/29-01-2024

Approbation du projet d'aménagement d'un chemin piétons allant de la rue du Docteur Texier au parking de l'école

Monsieur Le Maire rappelle l'acquisition par la commune de différentes parcelles situées à proximité du groupe scolaire et fait part de la nécessité de créer des espaces sécurisés permettant les déplacements doux des piétons en centre bourg.

Monsieur Le Maire présente le programme d'aménagement d'un cheminement piétons allant de la rue du Docteur Texier au parking de l'école dont le coût estimatif, maîtrise d'œuvre incluse, s'élève à 18 420,00 euros HT.

Il ajoute que ce dossier a été approuvé par la commission « travaux, environnement, entretien », le 23 janvier 2024.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le projet précité, de l'autoriser à signer tous documents s'y rapportant et à solliciter les subventions éligibles à ce type d'investissement.

Ces différentes propositions sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ajoute qu'un projet de création d'un lotissement au même endroit est à l'étude. Sa réalisation permettrait d'accroître l'habitat sur cette partie de la Commune.

Délibération n° 04/29-01-2024

Cession d'une parcelle de terrain au profit de Gironde Habitat

Monsieur Le Maire rappelle que l'office public Gironde Habitat est propriétaire sur la Commune d'Abzac de la Résidence « L'Esparcette » composée de 7 logements individuels accolés. Cette résidence fait partie du programme de mise en vente pour les 2020-2024 du patrimoine ancien de celui-ci.

Lors de l'étude du foncier, il est apparu que les réseaux et coffrets techniques de la résidence sont situés sur la parcelle communale AB 651.

Dans un souci de cohérence et de régularisation foncière, Gironde Habitat sollicite la Commune afin d'acquérir la parcelle susvisée d'une superficie de 200 m² au prix de 15 euros le m², soit un montant total de 3 000 euros conformément à l'avis rendu par le service du domaine le 16 janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à céder à Gironde Habitat la parcelle de terrain cadastrée AB 651 située rue du Docteur Texier, jouxtant la résidence « L'Esparcette » d'une superficie de 200 m² au prix de 3 000 euros, TVA immobilière en sus le cas échéant, à signer l'acte de vente correspondant et tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Il est précisé que les frais notariés seront à la charge de Gironde Habitat.

Délibération n° 05/29-01-2024

Approbation de la proposition de « La Poste » dans le cadre de la prestation d'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies.

Monsieur Le Maire expose le décret 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions avec application au 1^{er} janvier 2024 pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Compte tenu de cette nouvelle obligation, Monsieur Le Maire présente la proposition de « La Poste » pour l'accompagnement de la Commune dans le cadre de la réalisation de cette prestation pour un coût de 8 279,56 euros HT comprenant :

- La réalisation d'un rapport méthodologique,
- La réalisation d'un audit et conseil,
- La réalisation du plan d'adressage,
- La restitution du dossier

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, chargent Monsieur le Maire de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies sur l'ensemble du territoire communal, et valident la proposition de « La Poste » pour la réalisation de cette prestation pour un montant de 8 279,56 euros HT.

Délibération n° 06/29-01-2024

Création d'une commission municipale « Adressage »

Revenant sur la délibération précédente, Monsieur Le Maire estime qu'il est nécessaire de créer une commission municipale dénommée « Commission Adressage » pour mettre en œuvre ce dossier dont il sera Président de droit.

Il propose qu'elle soit composée des membres suivants :

Responsable:- Madame Josiane DORET

Délégués :

- Madame Evelyne PARIOLLEAU
- Monsieur Grégory BORDAT
- Monsieur Jean-François DELMOTTE
- Monsieur Jacques RABANIER
- Madame Christine MELOT
- Madame Nathalie EYQUEM
- Monsieur Lyonel MÜNZER

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h 50

Adopté à l'unanimité

Certifié exact le 27 mars 2024

La secrétaire de séance

Josiane DORET



Le Maire,

Jean-Louis d'ANGLADE

